

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2016 A 20 H 30

PRÉSENTS : Mmes CHAIX, MORINEAUD, GAUTHIER et EULOGE,  
MM. TRABUC, LOMBARD, BESSON, CRESPIY, BAILLE, RONIN.

ABSENTS EXCUSES : Mr BONNEAU qui a donné son pouvoir à Mr TRABUC, Mme DROUET et Mr MARTINEZ.

Mme EULOGE Angélique est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13/06/2016.

### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION DE LA CCLVD AVEC LA CCVJ :

Mme le Maire fait un rappel des différentes actions menées concernant le schéma de coopération intercommunale. Après un débat et un tour de table,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur le projet de périmètre de la fusion de la CCLVD avec la CCVJ suite à l'arrêté préfectoral n°2016-154.011 qui est une décision imposée qui ne prend absolument pas en compte les problématiques du territoire. Le Conseil Municipal est bien conscient que cette « non décision » entrainera un avis réputé favorable. Un courrier sera fait à M. le Préfet des AHP pour l'informer de cette décision.

### SA H2P – PROGRAMME DE CESSION 2016/2018 :

La SA H2P nous propose :

- la prorogation des baux concernant la résidence du Mardaric et la résidence du Châtaignier (de 55 à 99 ans),
- le rachat de ces patrimoines sur la base de 224 204 €,
- l'autorisation de mettre en vente les 7 logements de la résidence « Le Mardaric ».

Mme le Maire expose les échanges qu'elle a eu avec les représentants de la SA H2P.

M. le Préfet sollicite les observations du Conseil municipal dans les 2 mois (avant le 7/09/2016). Plusieurs conseillers municipaux demandent que ce sujet soit reporté à la prochaine séance pour avoir un délai de réflexion supplémentaire.

### APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS :

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve à l'unanimité les rapports sur le Prix et la Qualité du service 2015 :

- de la collecte des eaux usées par la Commune,
- de la distribution de l'eau potable par le SIVU Salignac-Entrepierrres,
- de l'assainissement autonome (SPANC) par la Cté de Cnes Lure-Vançon-Durance.

### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Les prévisions budgétaires du chapitre 67 du budget assainissement ne sont pas suffisantes. Il est proposé de procéder au virement de crédits suivant :

- article 61558 - 200 €
- article 673 + 200 €

Approuvé à l'unanimité.

### PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE LE MARDARIC :

Le projet est présenté par M. WALLON, architecte. Il s'agit de la construction de 4 logements T2 Adaptés aux personnes à mobilité réduite pour un montant prévisionnel de 495 000 € ht (bâtiments+VRD). Les subventions du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat sont acquises pour un montant 118 192.00 €.

Le conseil municipal approuve ce projet par 9 votes Pour et 2 abstentions.

#### REHABILITATION DU STUDIO – LE MARDARIC

Il s'agit de la réhabilitation de l'appartement situé derrière le restaurant. Une consultation des entreprises est en cours. Ces travaux devraient être entrepris rapidement mais nous ne disposons pas d'offre pour certains lots. Ce sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

#### LOCAL COMMERCIAL (RESTAURANT) + LOGEMENT – AVANCEMENT DU DOSSIER :

Les locaux ont été débarrassés et nettoyés. Une inspection du restaurant a été effectuée par la DDCSPP et un rapport a été transmis. Il préconise la réalisation de travaux qui devront être quantifiés. La mairie a été contactée par quelques personnes intéressées par la reprise de cet Etablissement. Nous reprendrons contact prochainement avec la Chambre de Commerce pour organiser l'appel à candidature.

#### TRAVAUX CENTRE VILLAGE :

Mme le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux qui devraient être achevés fin 2016/début 2017.

#### REFLEXION SUR L'EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE A MI-TEMPS :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur le bien-fondé d'un emploi à mi-temps d'un agent technique, les besoins étant de plus en plus évidents.

Nous avons réceptionné une demande d'une personne qui devrait être recrutée à mi-temps par la commune de Sourribes.

Ce sujet sera revu lors du prochain conseil municipal.

#### QUESTIONS DIVERSES

Aucune